



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Jean-Marie Vercauteren, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Martine Spitaels, Anne Spaak-Jeanmart, *Conseillers*.

Séance du 20.02.18

#Objet : Création d'une nouvelle aire de jeux au Logis-Floréal – Convention entre la commune de Watermael-Boitsfort et la S.C.L Le Logis-Floréal#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil Communal du 19/12/17 ;

Vu la fusion des sociétés Le Logis et Floréal en date du 01/01/18 ;

Vu le changement de la présidence, il y a lieu de représenter la présente convention en adoptant les nouveaux signataires ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le souhait du Collège de pouvoir réactiver une petite aire de jeux dans la cité-jardin 'Floréal', à savoir une aire se trouvant au cœur de l'ilot formé par les rues suivantes : Phlox, Pyrèthres, Valérianes et Spirées (il s'agit un grand bac à sable).

Du fait que, si l'Administration communale souhaite intégrer des jeux, il y a lieu d'établir une convention entre la S.C.L. Le Logis-Floréal et l'Administration communale, définissant les obligations et responsabilités de chacune des parties ;

Sur proposition du Collège;

DECIDE

D'annuler la délibération du Conseil Communal en date du 19/12/17;

D'adopter la convention en annexe entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la S.C.L. Le Logis-Floréal, définissant les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 21 février 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti